

Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
De THANN

Commune d'ASPACH-LE-BAS
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.04.2026

L'an deux mil vingt-six, le DEUX du mois d'Avril, le Conseil Municipal de la commune d'ASPACH-LE-BAS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M le Maire Nicolas WENTZ.

Nombre

de conseillers en fonction : 15
de conseillers présents : 14
de conseillers votants : 15
dont procurations : 1

Etaient présents :

M Nicolas WENTZ, M Marius WALCZAK, Mme Francine GROSS, M Marc DEIBER, Mme Sylvie GUIDAT, M Jacques WISS, Mme Martine KUZNIK, M Michel SCHITTLY, Mme Nathalie FLESCHE, M Martial GEORGEL, Mme Martine BADER, M Jérémy PAPIRER, M Clément LEBRUN et Mme Justine FRITSCH.

OBJET :

**AUTORISATION DONNEE
AU MAIRE POUR LA
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION AVEC
ENEDIS**

Etaient excusés : Mme Caroline LEDUC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Caroline LEDUC donne pouvoir à M Nicolas WENTZ

Etaient absents non excusés : néant

M Claude WUHRLIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION AVEC ENEDIS**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition établi par la société ENEDIS,

Considérant que la société ENEDIS sollicite la commune pour l'implantation d'un poste de transformation électrique ainsi que les ouvrages associés sur une parcelle communale située lieu-dans le dit «KEUZPLAN» et cadastrée en section 25 n° 96 d'une superficie de 25 m²,

Considérant l'intérêt public de cette installation pour la distribution d'électricité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 15 voix POUR (dont 1 Procuration) :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à conclure avec la société ENEDIS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

DIT que la convention sera annexée à la présente délibération.

ASPACH LE BAS, le 03.04.2026

Le Maire,



Nicolas WENTZ

Accusé de réception en préfecture
068-216800110-20260403-delibened1-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Accusé de réception en préfecture
068-216800110-20260403-delibened1-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026